

# Les associations d'usagers réticentes face à l'EPP?

Oui, mais seulement quand...

- Annoncé comme « systématique » et « psychosocial »
- Obligatoire parce qu'on a retenu que le « repérage des vulnérabilités » dans ses objectifs
- Pas proposé, sauf à celles « qui en ont besoin »... ou même pas prévu, pour qui que ce soit.
- « Précoce » car il se résume à 1h d'ouverture de dossier et de prises de rendez-vous
- Prévu seulement au 7<sup>e</sup> mois avec le démarrage de la préparation à la naissance...

- ...Ou pas après le 5<sup>e</sup> mois, « sauf si votre médecin ou votre sage-femme le prescrit »!
- Le seul support d'échange est une fiche formatée avec des cases à cocher
- Il n'y a aucune discussion autour de la transmission des informations et des éléments importants avec la femme
- La femme n'est pas détentrice de l'information transmise...

- ...Ou elle doit se débrouiller toute seule pour dire à d'autres professionnels ce qui semble important à transmettre
- On n'explique pas que l'EPP ne fige pas la situation, que la femme peut évoluer, changer d'avis, aller vers d'autres solutions...
- On n'explique pas ce qu'est le travail en réseau des professionnels (différent de donner la plaquette de présentation du réseau périnatal)

- Le dialogue se résume à la présentation des pratiques de la maternités et de ses protocoles, histoire de couper court aux projets de naissance
- Il vaut mieux que la femme ne montre pas ses émotions
- Le récit d'antécédents douloureux donne lieu à une auto-justification médicale ou à une psychanalyse sauvage

- Il n'y a en fait pas d'espace prévu pour la parole de la femme, pour l'échange et le partenariat parents/soignants
- Il renforce le paternalisme médical et le contrôle social